

Commune de JURY

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 9 mars 2026

<u>Date de convocation</u> 05.03.2026	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq mars deux mil vingt-six par Monsieur le maire, réuni en séance ordinaire à la mairie de Jury, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Gérard LIZEUX, maire.
<u>Date d'affichage</u> 05.03.2026	<u>Etaient présents :</u> Mrs G. LEDRICH ; G. LIZEUX ; L. MALI ; J-L OURY Mmes M. DELIVRON ; A. GALAT ; C. KAMUT ; S. OZBOLT ; B. SIMON ; I. ZOCHOWSKI
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> 13	
<u>Présents</u> 10	<u>Etaient absents excusés :</u> A. AISSAOUI qui a donné pouvoir à J-L OURY Y. RINALDI qui a donné pouvoir à G. LIZEUX A. CALARI
<u>Votants</u> 10+2	<u>Etaient absents non excusés : /</u> Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Madame Catherine BLETTNER, secrétaire générale de mairie.



- Point 2026-12 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13/01/2026
- Point 2026-13 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 et affectation du résultat 2025
- Point 2026-14 : Assurance multirisque de la Maison des associations
- Point 2026-15 : Avenant au contrat de vérification des installations périodique en électricité, incendie et gaz
- Point 2026-16 : Mise en place d'une sirène extérieure à l'atelier communal
- Point 2026-17 : Achat d'une sonnette et de blocs de secours pour la salle polyvalente
- Point 2026-18 : Autorisation d'ouverture de crédits n°1/2026
- Point 2026-19 : Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable de Metz Métropole
- Point 2026-20 : Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Point 2026-21 : Rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement



Point n°2026-12 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/01/2026

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

Point n°2026-13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel LEDRICH, adjoint aux finances, Considérant la concordance des écritures de clôture et les résultats tels qu'ils ressortent du compte administratif dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion établi par le Receveur Municipal au titre de l'année 2025, Adopte à l'unanimité des voix exprimées, le compte de gestion 2025 du Receveur Municipal ; Déclare que le compte administratif 2025 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité des voix exprimées.

Il est précisé que Monsieur le Maire a quitté la salle le temps des votes et n'y a pas pris part.

Le Conseil,

Après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2025, détaillés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses :	677.589,75 €
- recettes :	786.580,61 €
- résultat reporté excédentaire :	292.584,81 €
soit un résultat excédentaire de :	401.575,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses :	824.635,77 €
- recettes :	183.514,89 €
- résultat reporté excédentaire :	207.523,45 €
soit un résultat déficitaire de :	433.597,43 €

Reste à réaliser :

- dépenses :	342.056,61 €
- recettes :	298.323,31 €
soit un déficit de :	43.733,30 €

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un déficit de financement de 477.330,73 €

AFFECTATION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 1068 du BP 2026, la somme de :	401.575,67 €
- en report à nouveau (article 002), le surplus, soit :	0,00 €

Point n°2026-14 : ASSURANCE MULTIRISQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur Gabriel LEDRICH, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Jury a souscrit auprès de la SMACL à des contrats d'assurance multirisque, protection juridique, véhicules à moteur et dommages causés à autrui arrivent à échéance pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028. Il informe également que les travaux de la maison des associations sont bientôt terminés et qu'il convient d'assurer ce bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de souscrire à compter du 5 mars 2026, un contrat d'assurance auprès de SMACL, sise 141 avenue Salvador-Allende, 79031 Niort cedex 9, pour un montant total annuel de 166,81 € TTC pour la première année.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2026-15 : AVENANT AU CONTRAT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS PERIODIQUES EN ELECTRICITE, INCENDIE ET GAZ

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a souscrit pour l'ensemble des bâtiments communaux, un contrat de vérification des installations périodiques en électricité, incendie et gaz, auprès de la Société BUREAU VERITAS, pour la période allant du 17 février 2022 et pour une durée ferme de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance pour une durée égale.

Les travaux de construction de la Maison des associations étant sur le point de se terminer, il convient d'intégrer ce bâtiment dans le contrat initial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte l'avenant au contrat de vérification des installations périodiques en électricité, incendie et gaz, auprès de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, sis le Triangle de l'Arche, 8 cours du Triangle, CS 20098, 92800 Puteaux, tel que présenté en PJ.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2026-16 : MISE EN PLACE D'UNE SIRENE EXTERIEURE A L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'installer une alarme anti-intrusion dans la cour de l'atelier communal et présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société LAMBERT TELEPHONIE, sise 11 rue André-Marie Ampère, Technopole 2000, 57070 Metz, pour un montant de 384 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 1502 « optimisation énergétique et sécurité bâtiments publics ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Point n°2026-17 : ACHAT D'UNE SONNETTE ET DE BLOCS DE SECOURS POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire utilise les locaux de la salle polyvalente durant la pause méridienne et l'accueil du soir et que dans le cadre du plan Vigipirate, il conviendrait d'y installer une sonnette. Il informe également qu'il est nécessaire d'installer 2 blocs de secours à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte que la facture de la Société REXEL, sise ZAC de la petite Voevre, rue de la Mouée, 57000 Metz, pour un montant de 188,51 € TTC, soit réglée en section d'investissement, opération 1502 « optimisation énergétique et sécurité bâtiments publics ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Point n°2026-18 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS N°1/2026

VU le budget primitif 2023, section d'investissement ;

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant le Maire à liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des sommes budgétisées sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants :

Rappel BP 2025 dépenses d'investissement (hors dette et RAR)	Montant total autorisé	Opérations	Montant demandé
705 755,22 €	176 438,81 €	1502 "optimisation énergétique et sécurité bâtiments publics	572,51 €
TOTAL			572,51 €

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2026-19 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2024 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Point n°2026-20 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2024 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Point n°2026-21 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2024 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Fait et délibéré à Jury, le 9 mars 2026.

Le Maire,

Jean-Luc OURY



La secrétaire de séance,

Catherine BLETTNER

